

Enoh Meyomesse: Un présumé Coupable?

Écrit par Ecrit par Bergeline Domou

Mercredi, 25 Janvier 2012 06:48 - Mis à jour Mercredi, 18 Avril 2012 18:13



Le **Collectif pour la Libération de Enoh** (CLE) s'est réuni jeudi 19 janvier 2012 à la Librairie des Peuples Noirs pour évaluer la situation du citoyen Enoh Meyomesse arrêté et incarcéré depuis quelque temps dans le mouiroir de Kondengui à Yaoundé sous le fallacieux motif de « *Vol aggravé* »

Le Collectif s'indigne et proteste contre les humiliations subies par ce digne citoyen et toutes les manipulations orchestrées par le gouvernement pour influencer le cours de la Justice et préparer l'opinion à accepter le verdict inique que l'on devine déjà à travers les actes suivants :

- 1) La présentation de M. Enoh et autres le 21 décembre vers 14 heures dans la cour de la gendarmerie de Bertoua où se trouvent une immense foule et une table sur laquelle sont posés un uniforme militaire, un fusil, un pistolet, des cartouches supposés avoir été découverts chez eux en vue d'un coup d'état en préparation.
- 2) La présentation de M. Enoh et autres à la presse et aux télévisions nationales et internationales avec à leur coup des pancartes portant la mention « *Vol aggravé* » comme si c'était le verdict d'un procès ayant déjà autorité de la chose jugée.
- 3) Les déclarations de M. Issa Tchiroma Bakari (porte-parole du gouvernement) aux organes de presse écrite et audiovisuelle décrivant M. Enoh comme un braqueur, un chef de gang, un bandit de grand chemin et autres amabilités du même acabit alors que le procès n'a même pas encore commencé.

Ces comportements sont d'autant tendancieux et pervers que M. Enoh a toujours été perçu par le régime en place comme un fauteur de trouble et de désordre et qu'aucune affabulation ne pouvait être trop grossière ou invraisemblable pour le réduire au silence.

Il convient de relever qu'il ne s'agit point d'un flagrant délit, M. Enoh n'ayant jamais été ni vu ni pris la main dans le sac sur le périmètre du « *crime* ».

Le Collectif s'insurge contre ces actes qui présentent M. Enoh comme « *un présumé coupable* » violant ainsi

gravement l'esprit et la lettre de l'article 11.1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'Onu reprises dans le préambule de notre Constitution qui dispose :

« *1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées* ».

Le Collectif exige que soient respectés la présomption d'innocence des prévenus et que toutes les conditions pour un procès équitable leur soient assurées.

Fait à Yaoundé, le 24 janvier 2012

Pour le collectif,

La Coordonnatrice

Bergeline Domou